

Droit et aménagement du territoire	UE 14
---	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Architecture des Jardins et du Paysage
	OPTION :
Année : BLOC 2	
Acronyme : AJU21DATER	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : MONIER E. - eric.monier@cndb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	
Nombre d'heures : 60 h	Nombre de crédits : 4 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q1
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant : Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste.
- adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité

Autres connaissances ou compétences prérequis :

--



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Droit civil :

Objectifs :

Avoir une vue d'ensemble des contingences légales applicables à une activité d'architecte des jardins et des paysages

Contenu :

Sources du droit et place prépondérante du droit commun

Droit des contrats et droit de la responsabilité civile

Fonctionnement général des juridictions civiles

Législation de l'aménagement du territoire I :

Objectifs :

L'étudiant sera capable d'identifier les impératifs juridiques propres à un projet d'aménagement paysager dans leurs aspects de droit de l'aménagement du territoire.

Contenu :

Travail sur les implications juridiques d'un projet en termes de plans d'aménagement adéquat et des conséquences qui en découlent en droit de l'urbanisme

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Droit civil :

Le support oral constitue le support didactique principal du cours,

- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau,
- style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

Législation de l'aménagement du territoire I :

Le support oral constitue le support didactique principal du cours,

- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau,
- style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session				
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral	
Droit civil	30	2	50 %	0%	0%	100 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100 %	0%
Législation de l'aménagement du territoire I	30	2	50 %	10 %	0%	90 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100 %	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

Pour réussir l'UE l'étudiant devra obtenir une moyenne pondérée de 10/20 pour l'UE

L'absence à une partie de l'évaluation = absence pour toute l'évaluation

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;

Justifier la NR en 2de session :

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :



Lucia de Brouckère

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Droit civil**, l'étudiant est capable de :

-distinguer les mécanismes de droit civil susceptibles d'influencer l'exercice de son activité, qu'il s'agisse de la question contractuelle ou des implications prévues en matière de responsabilité civile

À l'issue du cours de **Législation de l'aménagement du territoire I**, l'étudiant est capable de :

-identifier les impératifs applicables en aménagement du territoire ainsi que leurs implications effectives sur un projet d'aménagement paysager

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Droit civil :

-sources diverses et syllabus sur le campus numérique

-Code thématique Larcier à usage de la HELdB

Législation de l'aménagement du territoire I :

-sources diverses et syllabus sur le campus numérique

-Code thématique Larcier à usage de la HELdB

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Droit civil :

Veille internet

Législation de l'aménagement du territoire I :

Veille internet